



Séance du conseil municipal mardi 18 mars 2025

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 13 février 2025

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - revient sur le haut de la page six dudit compte-rendu, et précise que le propriétaire de l'établissement KFC n'est pas venu le voir, mais que c'est lui qui est allé le rencontrer.

- demande si l'installation des plots mis en place devant KFC est définitive.

M. Le MAIRE - informe que les balises ont été positionnées par Grand Cognac qui considère cette solution efficace en attendant l'aménagement définitif de la rue.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

3. Attribution de subventions associatives

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
AS VERRIERS section cyclotourisme	Exceptionnelle	1 000 €	1 000 €

Mme Christel GOMBAUD - indique que pour les cinquante ans du club la demande exceptionnelle correspond à un projet de week-end randonnée avec des tenues et des vélos vintages.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si cette manifestation sera ouverte à tous.

Mme Christel GOMBAUD - répond que seuls les licenciés y participeront ; ils envisagent de prendre des photos à des endroits clefs de la commune ; la chapelle des Templiers, Véralia, le Castel...

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement	400 €	250 €

Mme Christel GOMBAUD – précise que le montant proposé pour l’amicale des donneurs de sang est identique à celui de l’an passé.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Banque alimentaire	Fonctionnement	100 €	0 €

Mme Christel GOMBAUD – indique qu’il est proposé de ne pas y répondre favorablement car cette association est liée à l’épicerie sociale à qui la commune attribue une subvention.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Association prévention routière	Fonctionnement	150 €	0 €

Mme Christel GOMBAUD - précise que, lors des manifestations, la commune paye chaque intervention et, de plus, met à disposition la police municipale.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Epicerie sociale	Fonctionnement	2 000 €	1 200 €

Mme Christel GOMBAUD - souligne que le problème économique qui frappe la population engendre une augmentation des demandes.

M. Le MAIRE - rappelle que l'an dernier il avait été attribué 1 200 € contre 800 € en 2023.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
France Adot 16	Fonctionnement	Générique	250 €

Mme Christel GOMBAUD - informe qu'il s'agit d'une demande générique mais pour cette association (don d'organes, don de vie) la commission propose 250 euros, comme l'an passé.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Ted DFS Charente	Fonctionnement	Générique	0 €

Mme Christel GOMBAUD - explique que, comme chaque année, la commune ne donne pas car elle n'est pas concernée (pas d'éleveur sur la commune).

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
APF France Handicap	Fonctionnement	Générique	0 €

Mme Christel GOMBAUD - précise qu'il s'agit d'une demande nationale et que la municipalité subventionne déjà au niveau local.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

4. Modification des membres du comité de jumelage

M. Le MAIRE - rappelle que deux représentants de la municipalité siègent, de droit, au comité de jumelage : M. Le Maire et Mme Nathalie SABOURAUD. Cette-dernière souhaite se retirer et il est proposé que M. Michel DERAND lui succède.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	25	

5. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec Grand Cognac la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE)

M. Le MAIRE - explique que des bornes vont être installées sur le parking du Castel, à côté de l'emplacement des vélos électriques.

- rappelle que cette implantation est attendue depuis longtemps et qu'elle devrait être réalisée dans l'année.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - pensait que les véhicules hybrides se rechargeaient eux-mêmes.

- indique que lui-même a un véhicule hybride qui se recharge en roulant.

M. MAIRE - précise que les hybrides rechargeables ont une autonomie plus importante, de 80/90 km pour les plus performants.

- souligne que ces véhicules sont réputés pour faire des économies de carburant.

M. Pierre NAU - demande une précision quant à l'implantation des bornes par rapport aux vélos.

M. Le MAIRE - précise qu'elles se situeront juste à côté des vélos.

Mme Maria MAUMONT - demande combien il y en aura.

M. Le MAIRE - répond trois ou quatre.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

6. Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Abroge la délibération 2024_09_11 du conseil municipal du 12 décembre 2024

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

7. Admission en non-valeur

M. Michel DAMY - explique qu'il s'agit, de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'entreprise Eco cuisine et que cette admission en non-valeur fait suite à un jugement.

M. Le MAIRE - précise que l'assemblée est invitée à prendre acte et qu'elle n'a pas le choix car cette décision est prise suite à une liquidation judiciaire.

M. Le Maire soumet au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	25	

8. Ouverture de crédits d'investissement 2025

Aucune remarque.

M. le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

9. Souscription des options proposées par l'Agence Technique de la Charente – messagerie et pare-feu

M. Pierre NAU - précise que cette souscription d'un montant total d'environ 850 €, concerne, d'une part le pare-feu pour un coût de 381 € et, d'autre part, une trentaine de boîtes mail pour un montant avoisinant les 390 €.

M. le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

10. Dénomination d'une rue

M. Le MAIRE - situe cette voie qui se trouve à gauche en partant du monument aux morts et qui donne sur la rue Jean Monnet.

- rappelle qu'il est de coutume de donner à une impasse le nom de la rue principale qui lui donne accès.

- ajoute qu'actuellement les habitations sont référencées rue Jean Monnet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne que, contrairement aux Cognaçais, il n'a aucune admiration pour Jean Monnet qui n'a pas défendu les intérêts de la France, il vivait sur la fortune de sa famille ; il ne faut pas le confondre avec Robert Schuman.

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Pour	25	

11. Débat d'orientation budgétaire

M. Le MAIRE - rappelle que toutes les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de faire ce débat.

- expose que le nouveau gouvernement a fait voter un budget qui ne sera pas sans incidence sur les municipalités.

- ajoute que le contexte international évolue de jour en jour et que la crise du cognac, avec la Chine et les Etats-Unis, a un fort impact sur l'emploi malgré les soutiens locaux.

- souligne que les frais de cotisation à la CNRACL vont augmenter de douze points sur les quatre prochaines années et que, depuis plusieurs années, la commune ne perçoit plus la DGF.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souhaite prendre la parole pour évoquer le contexte économique.

M. Le MAIRE - accepte mais lui demande d'être concis et de n'évoquer que des éléments locaux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - intervient.

M. Le MAIRE - informe que les propos de Monsieur FAYEMENDIE ne seront pas mentionnés dans le compte-rendu car ils ne portent pas sur des sujets municipaux.

M. Michel DAMY - précise qu'il est probable que les chiffres varient sensiblement car ils proviennent du compte administratif et, qu'à l'instant T, le SGC n'a pas transmis le compte de gestion.

M. Le MAIRE - se satisfait de l'état très favorable de l'autofinancement ; la période de remboursement du capital de la commune est de 0,56 année, alors que le seuil est de 12 ans pour une moyenne nationale de 8 ans.

M. Michel DAMY - explique que l'augmentation des dépenses est due : à l'accroissement des charges pour les cinquante-trois agents ; à l'instauration, depuis 2 ans, du RIFSEEP ; à l'augmentation du point d'indice, au versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle, au relèvement de certains taux de cotisation retraite et à la participation à la mutuelle santé et à la garantie prévoyance.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que la CNRACL concerne aussi la fonction publique hospitalière et qu'il a pris connaissance de textes où il est fait mention de la menace de ne plus pouvoir verser les retraites.

M. Le MAIRE - acquiesce et déplore les ponctions réalisées par l'Etat depuis des années et qui demande dorénavant aux collectivités d'abonder les caisses.

- se félicite que les services aient effectué un inventaire précis des panneaux publicitaires. Ainsi, même si la mise en place du RLPi a entraîné la disparition de quatre-vingts panneaux publicitaires, les recettes ont été beaucoup plus conséquentes que les années précédentes et s'élèvent à 257 547 € pour l'année 2024.

M. Michel DAMY - rappelle que la commune ne perçoit plus la DGF depuis 2018.

- M. Le MAIRE - ajoute que l'Etat a l'air de découvrir la répartition des charges, les communes perdent des dotations depuis 10 ans et il leur est encore demandé de faire des efforts.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que l'Etat est un état voyou. Il réplique que les gens pensent avoir des économies dans les banques mais c'est faux car si une banque fait faillite, ils n'auront plus rien.
- M. Le MAIRE - demande à M. FAYEMENDIE de ne pas faire peur aux gens.
- précise qu'il qualifierait le gouvernement de dépensier mais pas de voyou.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond qu'il le qualifie de « voyou » entre guillemets.
- estime que, depuis la mise en place de l'impôt à la source, c'est une catastrophe.
- confirme que le taux pour la souscription du prêt a été très mal négocié et déplore qu'il n'y ait toujours pas de commission des finances.
- M. Michel DAMY - répond que la prochaine est pour bientôt et rappelle que, jusqu'alors, son agenda ne lui permettait pas d'en programmer.
- relève que le coût des assurances est en forte augmentation mais qu'il ne faut pas se plaindre car il est très difficile de trouver un assureur et Châteaubernard fait partie des communes qui ont le privilège d'en avoir un.
- informe que le BP 2025 se fera sans augmentation des taxes locales.
- M. Le MAIRE - souligne à la condition que le Conseil municipal le valide.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande comment ces chiffres peuvent être avancés sans examen préalable en commission.
- M. Michel DAMY - répond qu'il ne s'agit là que du débat d'orientation budgétaire.
- M. Le MAIRE - ajoute que le travail se fait par les services et non en commission ; ces éléments seront présentés en commission des finances puis votés par le conseil municipal.
- précise que les montants annoncés ne seront pas forcément dépensés par exemple pour la voie verte les 2/3 seront subventionnés.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande ce qu'il en est par rapport au passage à la limitation à 30 km/heure sur la commune, et si un plan est arrêté.
- M. Le MAIRE - rappelle que ce sujet a déjà été évoqué en commission cadre de vie et indique qu'il n'y aura pas de plan puisque l'ensemble des voies sera concerné, à l'exception des entrées de ville et de la rue de la Doue.

- précise que les dépenses prévues pour cette réalisation correspondent à la fourniture et à la mise en place des panneaux de signalisation.

M. Michel DAMY - précise qu'il faut lire 200 000 € pour l'acquisition en réserves foncières et non 300 000 comme indiqué dans la présentation.

M. Le MAIRE - rappelle que rien n'est voté aujourd'hui mais simplement acté.

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

12. Questions diverses

12.1 Compte-rendu complet et les conséquences après à la condamnation de notre ville, par le Tribunal Administratif de Poitiers, suite à la procédure engagée par un promoteur ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - attendait une réunion d'urgence et est étonné que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, sauf si la commune n'est pas condamnée.

M. Le MAIRE - explique que le jugement, a été notifié à la société COGEPI le 26 février et que le délai d'appel est de deux mois, soit jusqu'au 26 avril prochain.

- précise être en relation avec l'avocat et qu'il lui a été conseillé de ne pas communiquer sur l'affaire tant que le délai d'appel n'est pas terminé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - dit avoir lu dans la presse que M. le Maire ne ferait pas appel.

M. Le MAIRE - répond à nouveau ne pas souhaiter se prononcer à ce sujet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que M. le MAIRE n'a pas respecté le code de l'urbanisme.

M. Le MAIRE - répond : « comme d'autres avant moi ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rétorque qu'il n'y a aucune condamnation le concernant.

M. Éric LIAUD - fait remarquer avoir retrouvé une condamnation du tribunal administratif de Poitiers, rendue le 8 avril 2004 pour un sursis à statuer sur un permis de construire.

- indique que l'intention de M. Jean-Claude FAYEMENDIE devait être tout à fait louable, tout comme celle de M. Le MAIRE dans le dossier COGEPI, mais que personne n'est infallible.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à voir l'acte correspondant.

- demande si la commune a payé cette condamnation.

- M. Éric LIAUD - indique ne pas savoir si la commune a payé mais en tout état de cause, le maire avait été condamné.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - signale que la somme a été acquittée avec ses deniers personnels.
- considère qu'il est inconcevable que les administrés payent les erreurs du maire et qu'il devrait se débrouiller avec ses indemnités.
- M. Le MAIRE - clôt le débat.

12.2 Actuellement plusieurs lotissements vont sortir de terre, quelles sont les infrastructures prévues ?

- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que les constructions de toutes les zones pavillonnaires sont catastrophiques.
- M. Le MAIRE - souhaiterait un qualificatif plus modéré, il ne s'agit tout de même pas d'un cataclysme.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute n'avoir jamais vécu cela en 48 ans de mandat.
- M. Le MAIRE - explique que les travaux d'entretien et de rénovation seront faits dès lors qu'ils s'avèreront nécessaires.
- précise qu'aucune route ne sera créée.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande comment vont se faire la circulation et le stationnement tant à proximité du cimetière du Breuil qu'aux Vauzelles.
- M. Le MAIRE - reconnaît que la voirie n'est pas parfaite mais suffisante.
- rappelle qu'il pourra en parler en commission cadre de vie.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond : « faut-il qu'il y en ait » !
- M. Le MAIRE - rappelle que la commission cadre de vie s'est réunie trois fois l'an dernier et qu'entre chaque réunion, des points sur les travaux sont transmis par mail.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - renchérit, en parlant de la rue des Vauzelles où il estime qu'à certaines heures, c'est le foutoir.

12.3 Qu'en est-il de la procédure engagée par des agents municipaux pour « harcèlement » ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe en avoir même entendu parler lors du repas des aînés ; il semblerait qu'une cinquième personne ait fait un signalement.

- M. Le MAIRE
- répond qu'il aurait aimé en faire part aux membres du conseil mais qu'il n'a reçu le compte-rendu du centre de gestion que la veille.
 - pense qu'il est légitime de recevoir, au préalable et dans les jours prochains, les personnels concernés avant de rendre des conclusions publiques.
 - indique qu'il fera un-point au prochain conseil.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - en remercie Monsieur le Maire.

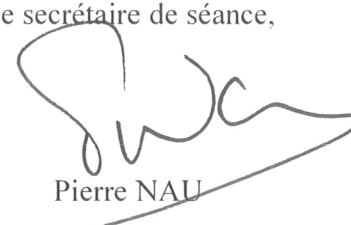
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 50.

Le Maire,


Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,


Pierre NAU

